

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-1680

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 27**

Supprimer l'alinéa 21.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement aspire à maintenir le montant de la taxe (TATFNB) notifié aux Chambres d'agriculture pour 2020 à hauteur du montant de la taxe notifié pour 2019.

Une baisse de ressources imposée aux Chambres d'agriculture est grave car elle porte directement préjudice aux projets portés en leur sein au service des agriculteurs. La baisse du plafond affectera les capacités financières du réseau des chambres. En Vaucluse, le budget des sept chambre sera affecté de 460 560 €.Le réseau à l'échelle du territoire représente près de 340 salariés qui risquent d'en être affectés.

Par ailleurs, la perte de recettes imposée aux Chambres ne bénéficiera pas aux finances de l'État. Elle ne bénéficiera pas non plus au pouvoir d'achat des exploitants, puisque seuls 20 % d'entre eux sont propriétaires de leurs terres. Elle risque même de porter un préjudice grave à nos jeunes agriculteurs en cours d'installation.